



DU NOUVEAU DANS VOTRE ÉPARGNE SALARIALE

À compter de septembre 2024, la gestion des dispositifs d'épargne salariale est confiée⁽¹⁾ à :

- **NATIXIS INTERÉPARGNE** pour la tenue administrative des comptes,
- **NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL** pour la gestion financière des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) dans le Plan d'Épargne Interentreprises (PEI) et le PERCOLI.

Pour permettre le transfert des avoirs dans le cadre de la nouvelle offre de gestion des dispositifs d'épargne salariale de Natixis Interépargne, les opérations, rachats et arbitrages sont suspendues de fin août à mi-septembre.⁽²⁾

Ce changement d'acteur est sans impact sur les montants que vous avez investis dans vos plans.

Vous trouverez ci-après des informations pratiques concernant la reprise de la gestion de votre dispositif.

(1) - NATIXIS INTEREPARGNE a été retenu attributaire du marché de l'épargne salariale au sein du Régime général de Sécurité sociale conformément au code de la commande publique.

(2) - Les versements sont possibles sur le nouveau dispositif dès sa mise en place auprès de Natixis Interépargne.

GUIDE DE LA REPRISE

PREMIÈRE VISITE ? ACTIVEZ VOTRE COMPTE !

- À partir du **3 septembre 2024**, vous pourrez vous connecter à l'Espace personnel, accessible sur :
www.interepargne.natixis.com/epargnants
- 1. Renseignez votre n° Organisme, votre code serveur⁽¹⁾ ou votre adresse e-mail⁽²⁾,
- 2. Renseignez votre mot de passe⁽¹⁾,
- 3. Laissez-vous ensuite guider pour compléter votre profil (personnalisez votre profil et vérifiez vos données personnelles : adresse e-mail et postale, n° de mobile, coordonnées bancaires...).
- Vous pourrez également contacter les téléconseillers au :
02 31 07 74 00.

LE SUIVI DE VOTRE ÉPARGNE

- La reprise de vos avoirs chez NATIXIS INTEREPARGNE sera réalisée le **25 septembre 2024**, sauf retard dans la transmission des éléments par Amundi. Vous recevrez un e-mail de NATIXIS INTERÉPARGNE après l'opération de transfert.

(1) - Adressé par courrier si votre Organisme ne nous a pas communiqué d'adresse e-mail.

(2) - Votre adresse e-mail est celle qui nous a été transmise par le teneur de comptes sortant. Vous pouvez la changer lorsque vous complétez votre profil. À défaut, si Amundi ne nous a pas communiqué d'adresse e-mail, renseignez uniquement votre code serveur.

IMPORTANT

Pensez à mettre à jour vos coordonnées bancaires si nécessaire sur votre Espace personnel pour la bonne gestion et suivi des opérations.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Internet

www.interepargne.natixis.com/epargnants

Fructi Ligne 02 31 07 74 44
(coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

Serveur vocal interactif : 7j / 7 - 24 h / 24
Téléconseillers : du lundi au vendredi,
de 8h30 à 18h00.

LE TRANSFERT DE VOTRE DISPOSITIF EN SYNTHÈSE

DISPOSITIF ACTUEL	INDICATEUR DE RISQUE		DISPOSITIF CIBLE	INDICATEUR DE RISQUE
Amundi Label Monétaire ESR F	1/7	→	Natixis ES Monétaire I	1/7
Epsens Défensif ISR Solidaire A	3/7	→	Sélection DNCA Évolutif ISR I	3/7
Amundi Label Équilibre ESR F*	3/7	→	Avenir Mixte Solidaire I	3/7
Amundi Label Dynamique ESR F	4/7	→	Impact Actions Emploi Solidaire I	4/7
Amundi Label Actions Euroland ESR F	4/7	→	Impact ISR Performance I	4/7
Epsens Actions ISR A	5/7	→		
Gestion pilotée du PERCOLI - Grille Équilibre		→	Gestion pilotée du PERCOLI - Grille Équilibre	

■ Monétaire ■ Obligataire ■ Mixte ■ Actions

*cf Amundi Label Équilibre Solidaire ESR dans les règlements

VOTRE TRANSFERT DE COMPTE(S) EN TOUTE SÉCURITÉ

1. En quoi consiste le transfert de vos avoirs ?

Il s'agit d'un ensemble d'opérations permettant à NATIXIS INTERÉPARGNE de réceptionner les données (coordonnées personnelles, montant des avoirs...) et le montant de votre épargne actuellement investie.

Le transfert de vos avoirs est réalisée dans les meilleures conditions de sécurité :

- aucun impact sur votre épargne,
- opération réalisée sans frais et sans remise en cause de la durée de blocage.

2. Quelles sont les mesures prévues pour assurer la fiabilité du transfert ?

NATIXIS INTERÉPARGNE a prévu un planning détaillé d'échanges d'informations avec AMUNDI. L'ensemble des précautions nécessaires ont été prises afin de garantir la parfaite fiabilité de l'opération (reprise des opérations en suspens, mise à jour des données personnelles...).

À noter que le transfert de votre épargne sera réalisé au profit de fonds équivalents (caractéristiques similaires).

3. À quoi correspond la période de suspension des traitements administratifs ?

C'est le temps nécessaire :

- à AMUNDI pour :
 - finaliser les derniers traitements (souscriptions, rachats, arbitrages...),
 - constituer les fichiers de transfert,
 - réaliser le transfert des fonds.
- à NATIXIS INTERÉPARGNE pour contrôler et intégrer les informations reçues.

4. À qui transmettre les demandes de remboursement pendant la période de suspension des opérations ?

Jusqu'au 28 août, AMUNDI traitera les demandes de remboursement au fil de l'eau.

Au-delà, NATIXIS INTERÉPARGNE prendra en charge les traitements de remboursement.

5. Que se passe-t-il si une demande de remboursement est transmise pendant la période de suspension des opérations ?

Les demandes reçues par AMUNDI pendant la période de suspension des traitements seront transmises à NATIXIS INTERÉPARGNE. Elles seront mises en attente et traitées dès la reprise des opérations.

6. Que se passe-t-il pour les demandes de remboursement à cours limite* ?

Si elles n'ont pas été réalisées avant le début de la période de suspension des opérations, elles seront automatiquement annulées et devront être renouvelées auprès de NATIXIS INTERÉPARGNE.

* Niveau de valeur de part fixé par l'épargnant dont l'atteinte déclenche automatiquement le remboursement de ses avoirs.

Vos outils en ligne

Espace personnel :

réalisez vos opérations et suivez l'évolution de votre épargne salariale en ligne (alertes personnalisables, relevés et avis d'opération en ligne).

• Connectez-vous sur www.interepargne.natixis.com/epargnants

• Munissez-vous de vos identifiants (n° d'organisme et code serveur ou adresse e-mail et mot de passe).

Appli mobile et tablette :



consultez et gérez votre épargne salariale à portée de main ! (Disponible sur l'App Store et Google Play).

Conseil personnalisé :

nous vous accompagnons dans vos choix de placement afin qu'ils soient le plus en ligne possible avec votre profil investisseur et vos horizons de projets.

NATIXIS INTERÉPARGNE - www.interepargne.natixis.com/epargnants - Siège social : 59 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris - SA, au capital de 8 890 784 €, RCS Paris B 692 012669 - Activité annexe : intermédiation et courtage d'assurance, inscription ORIAS n° 10058367.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL - Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris - www.im.natixis.com - SA au capital de 94 127 658,48 €, RCS - Paris 329 450 738 - Agréée en qualité de Société de Gestion de Portefeuille sous le numéro GP 90-009 en date du 22 mai 1990.

• © Photos : Morsa Images / Getty Images. • Ce document n'a pas de valeur contractuelle. • Réf : 0524a